

# REGIE AUTONOME

## CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL

### EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### DU MARDI 6 SEPTEMBRE 2022

Le Conseil d'Administration s'est réuni au Conservatoire Maurice Ravel, le mardi 6 septembre 2022 à 14 h 00, sur convocation du 30 août 2022, publiée sur le site internet du Conservatoire Maurice RAVEL le 8 septembre 2022.

**PRESENTS** : M. CURUTCHARRY, Président ; Mmes CASTEL 1<sup>ère</sup> Vice-présidente, ECHEVERRIA 2<sup>ème</sup> Vice-présidente, BUTORI, LASSERRE, PINATEL ; MM. BROUCARET, IBARBOURE, MATON

**EXCUSÉS** : MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, KORDIAN

**POUVOIRS** : M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY ; M. ETCHEVERRY à Mme ECHEVERRIA

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme ECHEVERRIA

#### **ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION** :

M. NICOULEAU, Directeur Général  
Mme LECUSSANT, Directrice adjointe Arts de la scène  
M. GUALLAR, Responsable administratif et financier  
M. GAVAZZI, Chargé de mission Droits culturels et Handicap  
M. TEILLAGORRY, Responsable technique  
Mme ELICEIRY, Assistante de direction  
Mme MAROTEAUX, Présidente de l'Association des Parents d'Elèves

La séance est ouverte à 14 h 10 par M. CURUTCHARRY, qui constate que le quorum est atteint et propose l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Mme ECHEVERRIA est désignée comme secrétaire de séance.

#### **O/J N° 1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JUILLET 2022**

Sur présentation de M. CURUTCHARRY, le Conseil d'Administration prend acte du procès-verbal de la réunion du 11 juillet 2022.

#### **O/J N° 2 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

**O/J N° 3 – OSPB : AVENANT A LA DELIBERATION DE TARIFICATION DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DU PAYS BASQUE POUR LA SAISON 2022/2023**

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

**O/J N° 4 – PERSONNEL. MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS**

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

**O/J N° 5 – REGIE AUTONOME : CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT PEDAGOGIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CYCLE PREPARATOIRE A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (CPES) DANS LE RESEAU SUD AQUITAINE**

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

**O/J N° 6 – REGIE AUTONOME : CONVENTION CADRE AVEC LE CHŒUR ASCESE**

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

**O/J N° 7 – CONVENTION AVEC LE LYCEE CASSIN ET LA REGION NOUVELLE AQUITAINE**

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. CURUTCHARRY remercie l'assemblée et lève la séance à 15 H 15.

Extrait publié sur le site internet du Conservatoire Maurice Ravel le 8 septembre 2022.